

Présents : M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN, Christiane CHARRIÈRE, adjointes, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints
Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, Marion LIZEROUX, conseillères municipales
MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER-PERRET, Richard BROCHE, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER-SIMONIN, conseillers municipaux.

Excusé : Stéfan Koumanov, conseiller municipal (pouvoir à Fabienne Astier)

Madame Marion Lizeroux a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du 02 mars 2015. Joël OUGIER-SIMONIN s'étonne que sa remarque concernant le versement d'une dotation aux communes par le syndicat intercommunal de la grande Plagne ne soit pas retranscrite dans le compte rendu. Monsieur le maire prend note.

Monsieur le maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour du conseil municipal :

- Saem Plagne Rénov' - validation de 3 contrats de subvention

Le conseil municipal approuve l'ajout à l'ordre du jour.

Affaires Générales

1. DÉLIBÉRATION SOLLICITANT LA DÉNOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE

René ALLAMAND rappelle les enjeux du projet de réorganisation touristique. Il informe le conseil municipal que l'office de promotion de la grande Plagne vient d'être classé en catégorie 3 par arrêté préfectoral.

Dans le cadre de la réorganisation touristique, René ALLAMAND indique que l'étape suivante est la demande de dénomination de «commune touristique» pour Macot La Plagne

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter la dénomination de commune touristique. (Votants : 19, pour 19)

2. RÉGULATION DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE MACOT ET DE LA PLAGNE

Christiane CHARRIÈRE propose de définir une politique de régulation des collections des bibliothèques de la commune.

Elle propose de retenir les critères et les modalités d'éliminations suivantes :

- Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;

- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin ou, à défaut détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler ;

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

Le conseil municipal charge la responsable des bi-

bliothèques municipales de mettre en place la politique de régulation des bibliothèques. (Votants : 19; Pour : 19)

3. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE LA PLAGNE - PÉRIODE DU 27 AVRIL AU 02 JUILLET 2015

Christiane CHARRIÈRE rappelle qu'une garderie périscolaire avait été mise en place cet automne à l'école de la Plagne pour les soirs de la semaine suite à une demande des parents d'élèves. Ce service ne peut fonctionner qu'avec deux agents, il avait donc été demandé un minimum de 8 enfants inscrits obligatoirement sur la période entière. A ce jour, les parents sollicitent de nouveau la commune pour la mise en place d'une garderie du soir pour l'intersaison, d'Avril jusqu'aux vacances scolaires d'été. La commune a donc décidé de proposer un service le lundi et jeudi les jours d'écoles, de 16h30 à 17h30 au tarif d'1€50 (même jour que les Temps d'Activités Périscolaires pour faciliter l'organisation). Les mêmes conditions sont demandées : un minimum de 8 enfants inscrits pour la période entière. La présence de l'enfant est obligatoire sinon une pénalité sera appliquée. Cette décision fait suite à des absences répétées d'enfants inscrits en périscolaire et non excusés. Christiane CHARRIÈRE propose ainsi au conseil municipal de délibérer afin que la décision soit prise à la majorité.

Joël OUGIER-SIMONIN demande quel est le coût de ce service pour la commune ? Christiane Charrière répond que ce service, non obligatoire, coûte à la commune 30 euros de l'heure. Il est donc important que les parents l'utilisent à bon escient. Patricia BÉRARD trouve dommage que des parents demandent cette garderie du soir alors qu'ils ont déjà prévu d'être absents à certaines périodes. Christiane CHARRIÈRE ajoute que seuls 8 enfants sur 64 élèves plagnards sont concernés. Monsieur le maire rappelle que l'augmentation des frais d'inscription aux transports scolaires fait suite à l'abus de certains parents qui inscrivait par confort leurs enfants mais n'utilisaient le service que très rarement.

Le conseil général a donc souhaité se désengager et le manque à gagner a été répercuté sur les parents. Monsieur le maire souhaite que les parents évitent les inscriptions de confort car cela génère un coût important pour la collectivité, qui a l'obligation de mettre en place des services d'intérêt général. Christiane CHARRIÈRE ajoute que cette garderie sera mise en place uniquement si la totalité des 7 familles intéressées signent le règlement intérieur.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire de la Plagne pour la période du 27 avril au 02 juillet 2015 dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 17, abstentions : 2 Laurent ASTIER, Raphaël OUGIER)

Finances

4. TARIF DE REFACTURATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES ERRANTS

Fabienne ASTIER rappelle que la commune de Macot La Plagne ne disposant pas de fourrière pour les animaux errants, bénéficie donc du service mis en place par la Co.RAL à Albertville, qui lui refacture chaque année une participation.

Elle ajoute que les frais de capture et le transport des animaux sont supportés par la collectivité. Monsieur le maire propose de refacturer ces frais aux propriétaires des animaux capturés pour un montant de 100 euros par intervention.

Il présente ensuite les tarifs des frais de mise en fourrière et de garde que la Co.RAL refacture aux propriétaires des animaux :

TARIFS POUR LES PARTICULIERS	2015
CHIEN MIS EN FOURRIERE CAPTURÉ - 1ÈRE FOIS	57,00 €
CHIEN MIS EN FOURRIERE CAPTURÉ - 2E FOIS	74,00 €
JOUR DE GARDE EN FOURRIERE (PAR JOUR)	12,50 €

Le conseil municipal approuve le principe de refacturation des frais de capture et de transport des animaux domestiques errants aux propriétaires pour un montant de 100 €. (Votants : 19, pour : 19)

5. MODIFICATION DE LA TAXE DE SÉJOUR SUR LA COMMUNE

René ALLAMAND informe que les conditions de perception de la taxe de séjour ont été modifiées dernièrement par la Loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014.

Il rappelle que la taxe de séjour est maintenant perçue par la commune. En revanche, le syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) met, à disposition des communes, l'agent qui collecte la taxe de séjour auprès des hébergeurs. René ALLAMAND indique que la taxe de séjour a été augmentée et il propose aux élus de choisir le tarif maximum prévu

par la loi. Il explique cette proposition par le fait que la limite d'âge pour prétendre à la gratuité de cette taxe a été déplacée de 13 ans à 18 ans, ce qui va entraîner une perte de recettes pour les communes. Ce choix a déjà été délibéré au sein du conseil syndical du SIGP, c'est maintenant au tour des communes de délibérer.

Monsieur le maire indique que la majorité des communes touristiques choisissent le tarif le plus élevé pour compenser cette perte.

René ALLAMAND informe que les camping-cars seront aussi taxés, ce qui n'existait pas auparavant. Monsieur le maire ajoute que cette taxe sera incluse dans le tarif du stationnement du nouveau caravaneige.

Enfin, René ALLAMAND explique qu'en cas de non-paiement de la taxe de séjour, les communes ont la possibilité d'appliquer des pénalités. Monsieur le maire insiste sur la nécessité d'être vigilant sur la collecte de cette taxe. Il fait remarquer que de nombreuses locations se font entre particuliers et que de ce fait la taxe de séjour n'est pas réglée.

Corine MICHELAS demande à quelles dépenses sont affectées les recettes générées par la taxe de séjour. René ALLAMAND explique que le produit est exclusivement utilisé à des fins touristiques comme le financement des navettes inter stations par exemple.

René ALLAMAND ajoute qu'il est prévu de réaliser un document d'information concernant la taxe de séjour à destination des hébergeurs.

Suite à l'interrogation de Michel ASTIER-PERRET, monsieur le maire indique que la collecte de taxe de séjour rapporte entre 800 000 et 1 000 000 d'euros à la collectivité.

Le conseil municipal décide d'arrêter les modalités de perception et les tarifs de la taxe de séjour sur le territoire communal tels qu'ils lui sont proposés.

(Votants : 19, pour : 19)

6. CONVENTION DE PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE SENTIERS AVEC LA COMMUNE D'AIME

René ALLAMAND rappelle que la commune de Macot la Plagne a réalisé des travaux d'entretien et de balisage de sentiers VTT situés sur les communes de Macot la Plagne et, pour partie, sur la commune d'Aime.

En conséquence, il apparaît nécessaire que la commune d'Aime participe au financement de ces travaux.

Le conseil municipal approuve la convention qui a pour objet de définir les modalités de la participation financière de la commune d'Aime aux travaux d'entretien et de balisage des sentiers VTT. Le montant maximum de cette participation est fixé à 5 000,00 €. (Votants : 19, pour : 19)

Ressources humaines

7. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES DANS LE CADRE DES JOBS D'ÉTÉS - SAISON 2015

Comme chaque été, le conseil municipal décide de recruter des adjoints techniques saisonniers mis à disposition de l'office national des forêts (ONF) dans le cadre des jobs d'été, comme suit :

- ONF : 8 postes d'adjoints techniques saisonniers à raison de 4 pour le mois de juillet et 4 pour le mois d'août.

Joël OUGIER-SIMONIN demande si la commune a bien modifié le financement de ces recrutements (autre budget que celui de la forêt) puisque ces agents réalisent surtout l'entretien des sentiers touristiques.

Monsieur le maire confirme que ces emplois ont été prévus financièrement sur le budget «sentiers touristiques».

Joël OUGIER-SIMONIN rappelle qu'il a demandé à l'Office national des forêts de prendre en charge la location du véhicule 4x4 nécessaire aux transports des jeunes. Michel ASTIER-PERRET ajoute que l'ONF devrait donner sa réponse courant de cette semaine. Corine MICHELAS demande sur quelle base sont rémunérés ces jeunes. Christiane CHARRIERE répond qu'ils perçoivent le SMIC.

(Votants : 19, pour : 19)

8. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES SAISONNIERS - CDD

Patricia BÉRARD propose de recruter 4 adjoints techniques pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité saisonnier, pour une durée maximale de douze mois, et dix-huit mois si renouvellement.

Gérard MONTILLET ajoute que l'effectif global des services techniques n'est pas modifié par rapport aux saisons précédentes.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

9. CRÉATION DE 4 POSTES SAISONNIERS À LA CRÈCHE MUNICIPALE

Considérant la nécessité de recruter des agents pour renforcer les effectifs de la crèche «les p'tits bonnets» à Plagne Centre pour la saison estivale, le conseil municipal décide la création des postes suivants :

- un agent saisonnier diplômé (infirmier ou EJE ou auxiliaire de puériculture) pour la période du 06 juillet au 28 août 2015 (35h)
- un agent saisonnier diplômé (infirmier ou EJE ou auxiliaire de puériculture) pour la période du 06 juillet au 28 août 2015 (35h)
- un agent saisonnier non diplômé (adjoint d'animation territorial) pour la période du 1er juin au 28 août 2015 (35h)
- un agent saisonnier diplômé (EJE) pour la période

du 06 juillet au 28 août 2015 (32h).
(Votants : 19, pour : 19)

10. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER AU SERVICE «ESPACES VERTS» - ÉTÉ 2015

Considérant la nécessité de recruter un adjoint technique pour la saison estivale au service espaces verts, le conseil municipal approuve la création d'un poste d'agent saisonnier pour la période du 04 mai au 29 novembre 2015 (durée hebdomadaire : 39h).
(Votants : 19, pour : 19)

Marchés publics

11. APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR CAMPING CARS

Gérard MONTILLET rappelle le projet de déplacement de l'aire de stationnement pour camping-cars de Plagne Villages. La commune a mutualisé les travaux de cette aire avec la construction de la résidence de tourisme voisine afin de pouvoir bénéficier de 26000 m³ de terre livrée et mise en forme par le promoteur de la future résidence.

Il ajoute qu'une quarantaine de places au standard des dimensions des véhicules actuels (36 m²) sera réalisée.

Pour mener à bien ce projet, une consultation par voie de procédure adaptée a été lancée en mars 2015 afin de désigner les entreprises qui auront en charge l'aménagement de cet espace.

Ce marché sera conclu à prix unitaire (avec un détail quantitatif estimatif). L'exécution des travaux est prévue à compter du mois de mai 2015 pour une durée de 7 mois 1/2.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché qui résultera de cette consultation, et éventuellement le marché négocié qui résulterait d'une consultation infructueuse, après avis favorable de l'élu référent dans ce domaine. (Votants : 19, pour : 19)

Urbanisme

12. PRESCRIPTION D'UNE PROCÉDURE DE ZAC EN VUE DE LA RESTRUCTURATION DU SITE DE PLAGNE AIME 2000 ET FIXATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Patrice MEREL rappelle l'historique de la restructuration du site de Plagne Aime 2000. La commune d'Aime a déposé en 2010 un dossier Utn pour ce projet, qui a été accepté. Dans ce projet est prévu : un centre aqua-ludique pour 2 600 m², des services et loisirs indoor (bowling, squash...) pour 1 900 m², un centre de congrès pour 500 m², des commerces pour 1 500 m², des hébergements touristiques (résidences de tourisme et hôtel) pour 46 500 m². Il est également prévu de réaliser (hors dossier Utn) des logements pour le personnel (1 200 m² pour les 60 saisonniers, 800 m² pour les 8 permanents), et des services tels qu'une garderie ou des salles de séminaire pour 600 m². Des stationnements seront réalisés : 325 places couvertes et 135 aériennes. Patrice MEREL explique que la commune d'Aime se doit de recourir à une procédure de zone d'aménagement concerté (Zac) au vu de l'ampleur et des objectifs de ce projet. Patrice MEREL ajoute que la commune de Macot La Plagne est concernée par cette Zac et qu'elle doit organiser une concertation sur son territoire.

Un dossier avec un registre est donc mis à disposition du public afin de recueillir les observations et les remarques en mairie de Macot La Plagne et à la salle omnisports «Pierre LEROUX» de Plagne Centre. Michel ASTIER-PERRET s'interroge sur la problématique de l'eau et demande si une étude a été faite pour savoir si les ressources en eau sont suffisantes. Patrice MEREL ne peut malheureusement pas répondre sur cette question qui concerne la commune d'Aime. En revanche, ces remarques ont sûrement déjà été faites et peuvent être encore notifiées sur les registres mis à disposition. René ALLAMAND répond que cette question s'est posée au syndicat intercommunal de la grande Plagne (SIGP) et qu'il sera sûrement nécessaire de réaliser une canalisation entre Plagne Centre et Plagne Aime 2000 pour augmenter le débit. A priori, il n'y a pas de souci au niveau de la ressource.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que lorsque ce dossier a été déposé en 2010, les ressources en eau étaient peut-être suffisantes. A ce jour, il estime, selon lui, que les ressources en eau ne sont plus garanties, notamment sur le chef-lieu. Monsieur le maire et Gérard MONTILLET sont bien conscients de cette problématique et des études vont être lancées pour réaliser un état des lieux du réseau d'eau et trouver des solutions.

Joël OUGIER-SIMONIN pense qu'il est du devoir de la collectivité de se positionner sur ce projet et d'émettre des observations concernant les ressources en eau. Il ajoute qu'il n'est pas d'accord pour que les

travaux réalisés soient portés financièrement par les contribuables.

Monsieur le maire précise que les ressources fournissent un débit largement suffisant sur la station. Concernant le futur complexe, monsieur le maire rappelle qu'il est réalisé sur la commune d'Aime, et non sur la commune de Macot La Plagne et indique que le renforcement des réseaux sera pris en charge soit par la commune d'Aime, soit par le SIGP ou les promoteurs choisis.

Concernant les réseaux d'eau sur La Plagne, monsieur le maire informe que la concession arrive à terme en 2016 et que le SIGP est en train de travailler sur son positionnement quant à la redevance et au prix de l'eau. Les élus ont conscience que le prix de l'eau est élevé sur la station et cherchent des solutions pour y remédier. Il précise cependant que ce tarif se justifie par l'existence de plusieurs stations de pompage et de réservoirs pour acheminer l'eau nécessaire.

Pour la commune de Macot La Plagne, monsieur le maire tient à rappeler l'échéance du 1er janvier 2018 où l'ensemble des réseaux d'eau et d'assainissement seront peut-être transférés à la communauté de communes. Si ce transfert devait avoir lieu, les élus de Macot La Plagne n'auront plus aucun moyen de maîtriser les ressources, le prix et la consommation de l'eau sur la commune. Joël OUGIER-SIMONIN et Michel ASTIER-PERRET sont tout à fait d'accord sur le fait que les élus doivent rester vigilants sur ce point. Joël Ougier Simonin s'inquiète au sujet de ce projet aqua-ludique. En effet, les élus de Macot La Plagne ont indiqué lors d'une réunion Aime Macot que la commune participerait à ce projet dans le cadre des équipements touristiques par bassin versant. Sur le bassin Plagne Centre/Plagne Aime 2000, le nombre de lits est plus important sur la commune de Macot que sur la commune d'Aime. Or, il n'a pas vu ce projet dans le plan pluriannuel d'investissement. Monsieur le maire est surpris car à aucun moment les élus de cette mandature ne se sont engagés pour un financement, de surcroît sur une autre commune. Par conséquent, la commune de Macot La Plagne n'a aucune raison de participer financièrement à l'investissement comme au fonctionnement de ce projet. Joël OUGIER-SIMONIN informe qu'il va voter contre car la commune n'a pas encore arrêté l'ensemble de ses projets et il ne voudrait pas que ceux-ci soient bloqués pour une problématique de ressources en eau.

Le conseil municipal prend acte des objectifs définis et présentés pour la restructuration du site de Plagne Aime 2000 dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concerté. (Votants : 19, pour : 16, contre : 1 Joël Ougier Simonin, abstention : 2 Michel Astier-Perret et Corine Michelas)

13. PLAN CHAMP : AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION

Patrice MEREL rappelle au conseil municipal que la commune a été saisie par les propriétaires des bâtiments situés à Plan Champ pour la desserte de divers réseaux collectifs de leurs parcelles.

Le secteur est inscrit en N (zone Naturelle) au Plan Local d'Urbanisme ; sur cette zone, la collectivité n'est pas tenue d'assurer la desserte des constructions existantes. D'un commun accord entre les propriétaires concernés et la commune, la collectivité s'engage à assurer la maîtrise d'oeuvre de ces réseaux pour le compte de ces propriétaires qui s'engagent à les financer. A ce jour, il convient d'entériner cet accord par une convention.

Richard BROCHE demande si ces réseaux resteront privés ou biens communaux. Patrice MEREL répond que ces réseaux reviendront à la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec les propriétaires du hameau de Plan Champ. (Votants : 19, pour : 19)

14. RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - PLU

Suite à la procédure de révision allégée n°1 du Plu initiée par délibération n°2015-022 du 02 février 2015, Patrice MEREL explique qu'il convient maintenant de dresser le bilan de la concertation autour de ce projet.

La procédure de révision engagée doit permettre la réalisation du projet d'un bâtiment à destination de pôle d'animation et de restauration prévu à proximité du lieu dénommé « Chalet des moutons » sur la station de Plagne Bellecôte. Le dossier mis à disposition du public n'a entraîné aucune remarque.

Ce projet, se trouvant en discontinuité avec le bâtiment existant, a fait l'objet d'un avis favorable émis par la commission départementale de la nature, des sites et des paysages le 26 février 2015.

Le conseil municipal constate qu'aucune remarque n'a été formulée au cours de la concertation sur le projet de révision allégée n°1 du PLU communal, acte l'avis favorable de la commission départementale de la nature et des sites et des paysages, et arrête ainsi le projet de révision allégée n°1 de PLU (votants : 19, pour 19)

15. CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ERDF

Dans le cadre d'enfouissement d'une ligne électrique, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention portant institution de servitude pour une ligne ERDF à Plagne 1800 sur les parcelles section N n° 1352 et 1276. (Votants : 19, pour : 19)

16. ACQUISITION MAISON BRIANÇON - RUE DU CHÂTELET, CHEF-LIEU

Monsieur le maire rappelle le projet d'aménagement de la place Charles de Gaulle et de ses abords. Il propose d'acquérir le bâtiment situé sur la parcelle Section A n°1321 rue du châtelet à Macot. Cet achat permettrait d'élargir la route au niveau de ce passage, de créer des trottoirs et de réaliser un bel aménagement au centre du village.

Ce bâtiment d'une surface pondérée de 123 m² est composé d'un appartement et de dépendances. Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle bâtie section A n°1321 d'une surface de 128 m² avec toutes les constructions et les dépendances attenantes au prix de 140 000 euros. (Votants : 19, pour : 18, contre : 1, Richard BROCHE)

17. ACQUISITION PARCELLES DES CONSORTS BROCHE

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles appartenant aux consorts Broche : Section D n° 841 située à Le Venechet d'une surface de 2 a 25 ca, section E n° 93 situé à Les Eculées d'une surface de 2 a 92 ca, section E n° 754 située à La Cote Diaz d'une surface 1 a 80 ca, section E n° 921 située à Terre Noire d'une surface de 3 a 25 ca, section E n°1216 situé à Prés du Replat d'une surface de 55 ca, section E n°1217 situé à Prés du Replat d'une surface de 2 a 70 ca, section F n° 708 situé à Bois de la Barbottaz d'une surface 4 a 45 ca au prix total de 716 euros. (Votants : 19, pour : 19)

18. ACQUISITION PARCELLES APPARTENANT À PAUL BROCHE

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles appartenant à Paul Broche : Section A n° 1657 situé à Le Chardonnet d'une surface de 4 a 05 ca, section B n° 1648 situé à Les Fontanils d'une surface de 4 a 20 ca, section E n° 154 à Les Eculées d'une surface de 4 a 75 ca, section E n°217 situé à Le Revers d'une surface de 3 a 65 ca, section E n°309 situé à Le Revers d'une surface de 80 ca, section E n°319 situé à Le Revers d'une surface de 5 ca, section I n°118 situé à le Mont Pelaz d'une surface de 3 a 10 ca, section M n°874 situé à Chapelle Hadry d'une surface de 7 a 16 ca, section M n°875 situé à Chapelle Hadry d'une surface de 4 a 55 ca, section M n°882 à Chapelle Hadry d'une surface de 7 a 25 ca, section M n°1662 situé à les Corbassières d'une surface de 2 a 31 ca, section M n°1666 situé à les Corbassières d'une surface de 3 a 40 ca, section M n°1683 situé à La Roche du Haut d'une surface de 20 a 61 ca au prix total de 2 637 euros.

(Votants : 19, pour : 19)

19. AUTORISATION À LA SAP D'IMPLANTER UN TAPIS ROULANT À BELLE PLAGNE. ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2015-023 DU 02 FÉVRIER 2015

Patrice MEREL rappelle la délibération n°2015-023 du 02 février 2015 autorisant la société d'aménagement de la Plagne (SAP) à implanter un tapis roulant à Belle Plagne.

Patrice MEREL demande au conseil municipal de délibérer de nouveau suite à une erreur de parcelle. Le conseil municipal autorise la société d'aménagement de La Plagne à implanter un tapis roulant sur les parcelles communales cadastrées section N n°1552 et M n° 2182 et annule et remplace la délibération n° 2015-023 du 2 février 2015. (Votants : 19, pour : 19)

20. VENTE TERRAIN À BMC LOISIRS

Après que Patrice MEREL ait rappelé à l'assemblée la promesse de vente consentie le 24 octobre 2013 à la société BMC LOISIRS pour la vente d'un terrain à Plagne soleil, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'acte de vente. Patrice MEREL ajoute que le prix de vente s'élève à 367 150 euros pour 1049 m² soit 350 euros le m². (Votants : 18, pour : 18)

21. AUTORISATION AU MAIRE À DÉPOSER UN PERMIS D'AMÉNAGER POUR UNE AIRE DE STATIONNEMENT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer une demande de permis d'aménagement pour la réalisation d'une aire de stationnement pour camping-cars à Plagne Villages. (Votants : 18, pour : 18)

Ajout à l'ordre du jour

22. SAEM PLAGNE RÉNOV' : TROIS DOSSIERS

Dans le cadre du dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne rénov', la société d'aménagement de La Plagne et les agences immobilières, le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour trois dossiers de rénovation achevée :

- Appt Plagne Bellecôte : aide de 3 144 € (soit 1 572 € pour la SAP et 1572 € pour la commune) pour 15 719,78 € TTC de travaux.
- Appt à Plagne Bellecôte : aide de 2 645,00 € (soit 1 322,50 € pour la SAP et 1 322,50 € pour la commune) pour 13 225,52 € TTC de travaux
- Appt à Plagne Soleil : aide de 5 000,00 € (soit 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 45 251,87 € TTC de travaux. (Votants : 18, pour : 18)

Questions diverses

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

René ALLAMAND informe que les réunions concernant la réorganisation touristique se poursuivent. En parallèle, le SIGP travaille en collaboration avec un cabinet d'avocat pour étudier le devenir des contrats de travail du personnel actuel des offices du tourisme.

Des réunions sont organisées dans les communes pour étudier les conventions existantes avec les différentes structures de tourisme.

OFFICE DE PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE

René ALLAMAND indique que les entretiens avec les candidats au poste de directeur de la future structure touristique auront lieu mardi 31 mars à l'OPGP. La manifestation Subli'cimes commence le 5 avril et sera présente sur les 6 sommets de la station. Cette manifestation, organisée dans le cadre « du printemps du ski » a été mise en place pour dynamiser la fin de saison et offrir d'autres activités à la clientèle.

EGLISE SAINT NICOLAS

Evelyne FAGGIANELLI informe les élus de l'ouverture de l'église Saint Nicolas au public du lundi au vendredi de 9h à 16h30 à partir du 1er avril 2015.

Des caméras de surveillance seront mises en place. Evelyne FAGGIANELLI signale que du matériel de l'église a été entreposé au centre technique municipal et qu'elle a demandé qu'il soit redescendu à l'église. Il a ainsi été retrouvé une peinture au fusain du Christ qui sera expertisée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Joël OUGIER-SIMONIN explique que la prospective pour les 5 ans à venir vient d'être votée et qu'il est prévu une augmentation moyenne de 10% afin de compenser les nouveaux prélèvements de l'Etat et son désengagement.

Jean Luc BOCH précise que l'augmentation sera de 43% sur les 5 années à venir, ce qui représente en moyenne 100 euros (par foyer fiscal) à terme. Sur ce, il va falloir ajouter le désengagement de l'Etat vis à vis de la gestion des milieux aquatiques et des berges qui risque d'entraîner un coût d'une quarantaine d'euros par habitant. Enfin, si l'obligation est faite par l'Etat d'adhérer à un EPFL, cela va entraîner également une hausse des impôts pour les contribuables. Monsieur le maire rappelle que la commune de Macot La Plagne a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale de la commune et qu'elle a élaboré son plan pluriannuel d'investissement en respectant cet engagement sur la durée du mandat.

La hausse de taux de la communauté de communes ne lui convient pas. De plus, la communauté de communes abandonne certains projets structurants comme la création d'un nouveau gymnase qui était un projet intéressant pour le bien-être des enfants du canton et des habitants. Il évoque le projet de la ZAC où la communauté de communes est prête à accepter un déficit foncier c'est à dire vendre les terrains moins chers que le prix de revient. Il a fait part de son désaccord car il ne trouve pas logique que les contribuables prennent en charge ce déficit.

Monsieur le maire rappelle que les élus de la commune ou de la communauté de communes ont été élus pour gérer l'argent public au mieux et qu'il est important de réfléchir et de prendre tout en compte avant de se lancer dans des projets onéreux.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h00.

Prochains conseils municipaux :
le lundi 04 mai 2015 à 19h00
le lundi 1er juin 2015 à 19h00

Centenaire de la première guerre mondiale courrier aux familles macotaises

D'ici à 2018, nous voudrions publier un ouvrage sur l'ensemble des soldats de Sangot, Macot et Bonnegarde qui ont été mobilisés pendant la guerre de 14-18.

Notre commune avait 829 habitants en 1911. 170 hommes de 21 à 48 ans ont été enrôlés. 23 sont morts. Nous avons retrouvé l'état civil de chacun, nous connaissons leurs régiments, leurs blessures, leurs citations, leurs décorations.

Roland a établi la liste des descendants actuels de ces anciens combattants dont les familles ont peut-être conservé courriers et photos de cette époque.

Participez à ce travail de mémoire en ayant l'assurance que chaque document restera votre propriété. il sera numérisé et rendu aussitôt. Une autorisation individuelle vous sera redemandée avant publication.

Ce gros travail d'écriture ,de tri, de mise en forme, sera collectif. Nous demandons toutes les bonnes volontés pour nous aider.

N'hésitez pas à nous contacter.

Merci d'avance.

Roland BROCHE et Pierre OUGIER SIMONIN

Contact :

Service communication - Mairie de Macot La Plagne - 04.79.09.77.31

Roland BROCHE - 04.79.09.73.46 et 06.17.66.37.24

Pierre OUGIER SIMONIN - 04.79.09.76.75 et 06.62.34.60.58

LES ENFANTS DE MACOT SUR LA TRACE DES TÊTES RÉDUITES...

Très beau spectacle de la part des enfants de l'école du chef-lieu...

Lors de la deuxième période des Temps d'Activités Péri-éducatifs, le thème des activités était l'Afrique...sur la trace des têtes réduites. Tous les ateliers se rapportaient à l'Afrique : contes, danses et chants, décorations, percussions....

Cette période s'est clôturée par un spectacle présenté aux parents où étaient réunis les chants et danses africains, les contes racontés avec des ombres chinoises, un concert de percussion dans un décor africain réalisé par les enfants.

Ces derniers étaient très fiers de leur spectacle et ont remercié chaleureusement leurs animatrices.

Les parents ont été très impressionnés par le travail réalisé par leurs enfants.



LA PLAGNE

RANDO BY NIGHT

le 1er avril a eu lieu la première Rando By Night.. organisée par la Maison du Tourisme. Plus de 180 concurrents se sont lancés sur un parcours de 2,5 kms comprenant 500 m de dénivelé entre Plagne Centre et le sommet des Verdons. Un ravitaillement attendait les skieurs à l'arrivée.



PHOTO ©PATRICK HAZEUX

JUST FABULOUS RAID'

Clin d'oeil à l'association Just fabulous... Cette association, qui soutient la recherche contre la maladie de Charcot, a organisé le 17 avril dernier, le Just Fabulous Raid' sur le front de neige de Plagne Centre. Relais de folie par équipe de 3 : 1 x ski (randonnée, fond, telemark) 1 x luge, 1 x raquettes... avec des participants déguisés. Départ du front de neige de Plagne centre jusqu'au Fort Colorado. Une belle soirée d'amitié contre cette maladie et surtout autour de Fabien PLASSARD, moniteur à Belle Plagne et atteint par la maladie de Charcot.

Si vous souhaitez les aider, vous pouvez contacter l'Association Just Fabulous : 06 32 92 95 61 ou www.facebook.com/justfabulous73.

photos :
- Le départ.
- Kevin Rolland venu soutenir l'association .



SUBLI'CIMES

6 SOMMETS - 6 SENSATIONS

PHOTO © ELINA SPIRANTA

ZEN ALTITUDE À L'ARPETTE



LE PAYS DES CONTES ET LÉGENDES - LE FORNELET



LE GRAND NORD À LA GRANDE ROCHETTE



MIX N' BEACH AU BÉCOIN



La nouvelle animation de la Plagne, organisée dans le cadre du «printemps du ski» a connu un fort succès. La clientèle a apprécié la diversité et la richesse des animations qui étaient proposées en accès libre.

LES MOMES S'ÉCLATENT À LA ROSSA



ADRÉNALINE A LA ROCHE DE MIO



08 mai 2015 11h30

Commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale

11h30

Dépôt de gerbe et cérémonie au monument aux morts.

22 mai 2015 - 18h15

Jardiner autrement

Salle sous le groupe scolaire - Macot chef lieu
Le SMITOM de Tarentaise propose une réunion publique sur les pratiques de jardinage permettant d'utiliser ses déchets verts au lieu de les jeter ou de les brûler et de réduire l'utilisation de pesticides. Intervenante : Mme Agofroy, paysagiste

30 mai 2015

Journée de nettoyage sur la station de La Plagne

organisée par la commune de Macot la Plagne s'inscrire impérativement avant le mardi 26 mai 2015. RDV à 8h30 à la salle hors sacs de Plagne Centre.

La matinée de nettoyage se terminera autour d'un barbecue offert par la municipalité. Vous pouvez déjà vous inscrire en mairie au 04.79.09.71.52 ou à com@macotlaplagne.com.

30 mai 2015

Remballe ta fl'Aime

Théâtre de Verdure. A partir de 13h hip-hop, musique, danse, acrobancie, skate, graff, sculpture, peinture, photo... concert dès 20h00 - buvette

13 juin 2015

LA FÊTE DU VILLAGE

organisée par la commune de Macot la Plagne avec la collaboration des associations communales, des enfants des écoles et des agriculteurs. Nous vous donnons rendez vous dès 10h00 au centre du village pour partager un moment d'amitié et de festivités. Cette journée se clôturera par un bal populaire animé par le groupe «les ex. de Jo».

Information fête du village :

Le cœur de la fête se déroulant au milieu du village, **les rues Albert Perrière et du Châlet seront interdites à la circulation du vendredi 12 juin à 12h00 jusqu'au dimanche 14 juin à 12h00.** Les riverains domiciliés dans les rues réglementées par l'arrêté municipal devront stationner hors de cette zone en cas de besoin de leurs véhicules durant cette période. Nous vous remercions de votre compréhension.

Informations

Inscriptions scolaires

Pour les enfants nés en 2012

Se présenter en mairie pour l'inscription avec :

- le livret de famille
- une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse
- le carnet de vaccination

Ensuite prendre rendez vous avec :

- le directeur de l'école de la Plagne au 04.79.09.27.64
ou
- la directrice de l'école de Macot chef lieu au 04.79.09.74.64

Permanences mairie

Depuis un an, une permanence en mairie avait été mise en place le vendredi soir de 17h à 18h30 à titre expérimental.

Ayant constaté une très faible fréquentation de cette permanence (voire l'absence de fréquentation), la commune de Macot la Plagne a décidé de ne pas reconduire cette ouverture.

A partir de fin avril, les horaires seront donc :

Lundi 9h à 12h et 13h30 à 17h.
Mardi à vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h

Horaires salle omnisports «Pierre Leroux» à Plagne Centre

A partir du mardi 28 avril 2015

Lundi (fermée le matin) : 14h/17h30

Mardi et Mercredi : 9h/12h et 14h/17h30

Jeudi (fermée le matin) : 14h/17h30

Salle fermée vendredi/samedi/dimanche et jours fériés

La salle omnisports sera fermée le lundi 27 avril 2015 et du jeudi 11 juin 2015 au 21 juin 2015.

En raison du réaménagement de la salle de musculation, cette dernière sera fermée à partir du 07 mai 2015. Réouverture au plus tard le 1er juin.

Marché aux fleurs

L'association des parents d'élèves de Macot chef lieu organise un marché aux fleurs **le jeudi 21 mai de 16h à 19h** dans la cour de l'école (Groupe scolaire Albert PERRIERE).

Pour vos suspensions estivales, vos massifs, n'hésitez pas à commander vos plantes **avant le 13 mai 2015** ou à venir voir le jour même. Le bénéfice sera en faveur des écoliers. Bon de commande disponible à apemacot@orange.fr.